

VOS DÉCISIONS NE SONT PAS DES CADEAUX !



Y EN A
MARRE



LES ARTISANS DU BÂTIMENT MÉRITENT MIEUX !

L'ACTUALITÉ

Y EN A MARRE ! LES POUVOIRS PUBLICS ENTENDRONT-ILS L'EXASPÉRATION DES ARTISANS DU BÂTIMENT ?

À l'occasion d'une visioconférence avec le Réseau ce mardi 2 décembre, l'engagement d'une action syndicale forte a été décidée pour obtenir des aménagements aux dispositifs MPR et REP et au régime micro social micro fiscal.

Le mois dernier, pour la première fois, la CAPEB a lancé une vaste enquête auprès de ses adhérents pour recueillir leur sentiment au regard du dispositif MaPrimeRénov' d'une part et de la REP PMCB, d'autre part.

Les deux dispositifs sont, en effet, sources de crispations depuis des mois, au bas mot. Alors que la CAPEB porte depuis 2023 des propositions pour améliorer le fonctionnement de MaPrimeRénov' en vue de permettre un meilleur accès des artisans du bâtiment au marché de la rénovation énergétique, rien n'avance, au contraire, nous reculons ! L'exclusion du dispositif des gestes d'isolation des murs et d'installation des chaudières biomasse en est une triste illustration alors que ces gestes sont totalement en phase avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et d'amélioration de la performance énergétique des logements.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la situation n'est pas plus brillante. Les entreprises s'agacent de devoir payer des éco contributions alors qu'elles n'ont pas, en retour, le service qu'elles pourraient attendre.

Les remontées négatives et le mécontentement grandissant des entreprises a conduit la CAPEB à réaliser cette enquête pour connaître précisément les attentes de ses adhérents et ajuster sa politique en conséquence. Les résultats de cette enquête sont éloquents et confirment la nécessité de modifier les dispositifs existants.

Car, en effet, les répondants – près de 5 000 – ne souhaitent pas, dans leur grande majorité, jeter le bébé avec l'eau du bain. Ils considèrent globalement que les aides à la rénovation énergétique sont nécessaires pour booster le marché et aider les ménages à franchir le pas pour engager des travaux. Mais tous considèrent aussi que le dispositif actuel est trop complexe à mobiliser et qu'il faut le corriger.

Du côté de la REP, les réponses vont un peu dans le même sens. Les entreprises souhaitent une simplification de leurs dépôts de déchets, et avant tout, pouvoir les déposer à proximité. Elles accordent clairement plus d'importance à la proximité de leur déchetterie plutôt qu'à la gratuité du dépôt. Or, la refondation en cours ne va pas du tout en ce sens. Si les orientations présentées à ce jour étaient mises en œuvre finalement, elles compliqueraient sérieusement la vie des petites entreprises. Il s'agirait, en effet, de fermer l'accès des entreprises aux déchetteries publiques des Collectivités et de supprimer l'obligation faite aujourd'hui aux négocios de prévoir un point de collecte pour les déchets des entreprises. Autrement dit, pour palier la réduction du nombre de points de collecte à laquelle ces mesures aboutiraient, il faudrait mettre en place un nouveau réseau de déchetteries professionnelles ce qui se traduirait forcément par de nouvelles difficultés puisque ce réseau n'existe pas aujourd'hui et que son

installation soulève des questions de financement mais également d'emplacement, de disponibilité du foncier et de la volonté des Collectivités d'agir en ce sens. Beaucoup de facteurs donc qui, on le voit bien, imposerait un rythme de constitution de ce nouveau réseau tout à fait incompatible avec les besoins immédiats des entreprises.

Enfin, comment ne pas s'agacer de voir que l'abaissement du seuil de franchise de TVA pour le bâtiment soit aujourd'hui rejeté alors que cette mesure permettrait de rétablir une certaine équité entre les entreprises du bâtiment en termes de compétitivité notamment, et d'apporter une recette fiscale supplémentaire pour l'État qui cherche, justement, à renflouer ses caisses ? Le régime micro social micro fiscal doit impérativement être limité à 2 ans au maximum, le temps pour le créateur d'entreprise de s'acheminer vers le régime de droit commun. Et il faut que les services de l'Etat cessent de flécher systématiquement les porteurs de projet vers ce régime.

Pour faire court : Y en a marre ! et c'est en substance ce que le Président de la CAPEB a dit au ministre de la Transition écologique Mathieu Lefèvre qu'il a rencontré mardi matin ainsi qu'à son collègue aux TPE Serge Papin lundi soir. Ce sera aussi le slogan de l'action syndicale que nous allons déployer le 17 décembre prochain dans tous les départements. [Tout savoir sur ARTUR.](#)

MÉTIERS

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA COUVERTURE & PLOMBERIE CHAUFFAGE

Ce mercredi 3 décembre, le Président et les conseillers des Métiers de la Couverture & Plomberie Chauffage se sont réunis pour faire un point d'étape sur leurs actualités. Après un retour sur le Conseil des Professions du 10 octobre, ils ont évoqué le service d'assistance administrative photovoltaïque de Coprotec puis ils ont fait un tour d'horizon des dernières actualités dans le domaine de la formation d'une part et concernant les partenariats d'autre part. Ils ont par ailleurs fait un point sur les travaux en cours avec la Direction juridique concernant la responsabilité de l'entreprise. Réunis séparément, les plombiers chauffagistes ont ensuite évoqué les dernières actualités de Qualit'EnR et celles de l'association française de la ventilation. Ils ont ensuite regardé

la nouvelle convention PGI ainsi que le référentiel de contrôle des PAC hybrides d'HabitA+. Il a aussi été question des travaux en cours avec Coenove, sur le réseau Biofioul Experts, les actualités de l'AFPAC, la nouvelle norme NF X50-010 relative au Contrat d'abonnement pour l'entretien des



chaudières et des pompes à chaleur hybrides utilisant les combustibles gazeux. De leur côté, les couvreurs ont travaillé à la préparation des RMB 2026, assuré un suivi des contacts pris avec les assureurs, fait le point sur le mémo « écran de sous-toiture » entre autres.



→ LES MÉTIERS DE LA PIERRE À ROCALIA

Pour la première fois, Les Métiers de la Pierre de la CAPEB ont fait leur entrée au salon Rocalia, organisé du 2 au 4 décembre à Lyon, le rendez-vous majeur de la pierre naturelle. À travers cette participation, en tant que partenaire institutionnel, la CAPEB entendait réaffirmer le rôle des entreprises artisanales de la pierre au sein d'une filière en pleine structuration et valorisé les multiples usages de ce matériau ancestral et pourtant résolument moderne. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de design, d'architecture ou de création contemporaine, la pierre est réellement un matériau d'avenir, aligné avec les nouvelles exigences environnementales. Sa nature de géo matériau, issu des territoires, en fait un atout de premier plan dans un contexte de transition écologique où l'économie circulaire et le réemploi prennent une importance croissante. Les artisans du bâtiment sont moteurs dans le déploiement de l'utilisation la pierre. Leur connaissance intime du matériau, des techniques

traditionnelles et des modes constructifs leur permet d'intervenir aussi bien dans la construction neuve que dans la rénovation et l'entretien du patrimoine bâti. Ce savoir-faire, transmis au fil des générations, est essentiel à la préservation de l'identité architecturale locale autant qu'à l'innovation constructive. La diversité des métiers de la pierre, de la taille aux travaux de restauration, de l'extraction à la mise en œuvre en passant par la création et l'entretien, a trouvé sa place dans les cinq grandes thématiques choisies par les organisateurs du salon. Une opportunité pour les artisans de démontrer leur capacité à inscrire la pierre dans des espaces publics durables et cohérents, leur rôle dans la réinvention du matériau pour le design et les usages contemporains, leur expertise pour garantir des interventions de qualité, et la nécessité d'attirer et de former de nouveaux professionnels afin de la pérenniser. Lors de ce salon, le Président des Métiers de la Pierre de la

CAPEB Eric Le Dévéhat a participé à la remise de prix du Concours construire en pierre naturelle au 21^e siècle, dont le jury s'était réuni à la CAPEB le 14 novembre, et a remis le prix de la catégorie établissements scolaires.

Par ailleurs, Francis Mathieu, administrateur confédéral et Président de l'association pour le patrimoine de l'artisanat du Massif Central et de la CAPEB de la Creuse, a participé à la conférence « Pierre par pierre : récit d'un élan collectif dans le Massif Central ».



→ NOUVEAU DTU POUR LES OUVRAGES INTÉRIEURS DE MENUISERIES AGENCEMENT, EN BOIS ET AUTRES MATERIAUX PLAQUÉS

Le NF DTU 36.2 de novembre 2025 annule et remplace la version précédente de mai 2016. Il couvre désormais les travaux d'agencement bois et son domaine d'application s'étend aux lambris à claire-voie en plus des lambris en lames, menuisés et panneaux, à deux nouveaux types de cloisons de distribution (cloison menuisée sous tenture avec ossature et cloison menuisée sous tenture sans ossature monobloc), aux huisseries bois chambranle/contre-chambranle, aux ouvrants sous-tenture, aux vantaux composites à parements métalliques, aux blocs-portes sur pivot, et donc au mobilier d'agencement. Il intègre, par ailleurs, les éléments décoratifs de divers matériaux comme les cache-radiateurs ou panneaux décoratifs plaqués d'autres matériaux qui sont donc des ouvrages entrant dans la traditionnalité. Cette nouvelle version apporte aussi de nouvelles précisions sur l'évaluation

de l'aspect des ouvrages finis, qui s'effectue désormais de façon stricte, à une hauteur de 1,65 m et, pour les parties verticales à une distance de 2 m avec un éclairage non rasant.

La partie P1-1 propose les clauses types de spécifications de travaux de mise en œuvre pour des ouvrages intérieurs de menuiserie agencement, en bois et en autres matériaux plaqués (mono-matériau ou multi-matériaux à base de bois, métal, fibre, plastique, béton, minéral, compact, de synthèse) exécutés dans les bâtiments neufs ou existants ainsi qu'en réhabilitation. Elle s'applique aux bâtiments contenant des locaux à faible ou moyenne hygrométrie et sur certains supports. La partie P1-2 fixe des critères techniques de choix des matériaux utilisés pour l'exécution des travaux définis dans le NF DTU 36.2 P1-1 (CCT). Enfin, la partie P2 fixe les clauses administratives spéciales

types aux marchés de travaux d'exécution de mise en œuvre des ouvrages de menuiserie intérieure agencement, dans le champ d'application du NF DTU 36.2 P1-1 (CCT). Ce NF DTU 36.2 de novembre 2025 est applicable dans toutes les zones climatiques ou naturelles françaises. Le domaine d'application couvre ainsi tous les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).



ÉCONOMIE

→ UN PROJET POUR AIDER LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BÂTIMENT À FAIRE LEUR BILAN CARBONE

Si les entreprises artisanales du bâtiment, du fait de leur taille, ne sont pas soumises à l'obligation d'établir un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), la trajectoire de diminution des émissions de carbone des bâtiments, neufs ou existants, ainsi que la mise en œuvre prochaine de l'obligation d'insérer des clauses environnementales dans les marchés publics, suscitent un intérêt croissant pour la réalisation d'un bilan carbone parmi nos adhérents.

C'est pourquoi la CAPEB a décidé de déployer un projet spécifique sur le Bilan Carbone des Entreprises Artisanales du Bâtiment. Ce projet a été lancé le 18 novembre avec la participation de 12 entreprises adhérentes à la CAPEB. Porté par la CAPEB avec le soutien de l'ADEME, ce projet vise à sensibiliser et à accompagner nos entreprises dans la réalisation d'un bilan carbone de leur activité et l'établissement d'une stratégie climat. Pour ce faire, la rédaction d'un guide « Référentiel de bonnes pratiques » est prévue en vue de

présenter des solutions opérationnelles et des retours d'expérience pour réduire les émissions de carbone. Ce guide « Référentiel de bonnes pratiques », à destination d'entreprises souhaitant estimer l'impact carbone de leur activité, sans passer par un reporting réglementaire, sera orienté vers des éléments pratiques pour quantifier l'impact carbone d'une entreprise selon son type d'activité, et des exemples de solutions opérationnelles actionnables.

Ce guide s'appuiera sur les retours d'expérience des entreprises qui s'engagent dans une démarche complète, accompagnée par WeCount, notre partenaire sur ce projet. La réunion collective du 18 novembre 2025 constituait la première étape de cette démarche. Ce guide sera présenté lors des Rencontres des Métiers du Bâtiment By CAPEB qui se tiendront à Marseille en juin 2026.



COMMUNICATION

→ LE VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES ÉCONOMIQUES PLAIDE POUR UN PARCOURS DE TRAVAUX

Christophe Bellanger était invité sur le plateau de BFM Business ce lundi 1er décembre dans une émission proposée par Sofinco. La journaliste qui l'interviewait a introduit l'émission en rappelant que la rénovation énergétique est une priorité nationale, mais que 18 % des logements sont encore des passoires thermiques. Elle a donc interrogé le vice-président en charge des affaires économiques de la CAPEB pour en connaître les raisons. Christophe Bellanger a expliqué que les ménages s'intéressent davantage au sujet, notamment parce que les passoires thermiques concernent le confort d'hiver tout autant que le confort d'été, mais que le manque de politique claire et stable ne permet pas d'aller plus vite dans les rénovations. Répondant à la journaliste qui laissait entendre que la complication venait aussi des rénovations globales qui impliquent plusieurs métiers, il a souligné que la CAPEB

propose aussi une approche par gestes, étalée sur plusieurs années, qui permettrait, après un diagnostic préalable, d'engager travaux après travaux pour aboutir à une rénovation complète tout en facilitant la gestion financière et matérielle des travaux pour les ménages. Électricien de métier, il a observé que le premier réflexe des particuliers est souvent d'installer de la climatisation lors des fortes chaleurs, alors qu'il faudrait davantage expliquer l'intérêt d'investir dans une rénovation réfléchie plutôt que de payer des factures toujours plus élevées. Concernant la complexité administrative, Christophe Bellanger a souligné que la qualification RGE reste un frein : seuls 30 000 artisans sur 500 000 en disposent. La CAPEB demande une simplification du dispositif. Il a comparé le financement des travaux à l'achat d'une voiture, souvent réalisé en mensualités, et considéré que cette façon de procéder pourrait

inspirer un modèle pour la rénovation. Christophe Bellanger a invité les auditeurs à trouver un artisan fiable en consultant le site Artisans du Bâtiment by CAPEB, qui recense les 62 000 adhérents de la CAPEB.

L'émission a été diffusée le soir même à 21h30 sur BFM Business. [Le replay ici](#)



RÉSEAU

→ LES PREMIÈRES FORMATIONS NOUVELLE FORMULE DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET DES PRÉSIDENTS

La première formation des Secrétaires généraux dans sa nouvelle formule s'est tenue les 25 et 26 novembre et se poursuivra avec un retour d'expériences dans quelques semaines. Recentrée sur les missions syndicales d'un Secrétaire général de la CAPEB, cette nouvelle version a été construite en lien avec la nouvelle formation des Présidents sur le binôme Président/Secrétaire général. Elle a pour objectif de renforcer la préparation des

Secrétaires généraux à leurs missions syndicales et stratégiques, et à l'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment. Elle intègre notamment des éléments clés pour comprendre et accompagner les entreprises, pour développer et structurer leur CAPEB, pour maîtriser leurs missions et les temps forts du Réseau CAPEB, connaître et utiliser les ressources mises à leur disposition et enfin, pour mettre en œuvre la

politique syndicale pour la représentation des intérêts de nos entreprises. Cette première session a accueilli les secrétaires généraux ou adjoints des CAPEB Ardèche, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Nièvre, Nord, Orne, Rhône, Haute-Vienne et Grande Couronne île-de-France.

[Retrouvez le programme de cette formation sur ARTUR.](#)

À noter également que le 19 novembre a eu lieu la première session de la formation « Prendre de nouvelles responsabilités de Président ou de Vice-président » avec pour objectifs principaux d'accompagner ces élus à se préparer concrètement à la fonction de Président/Vice-Président, de renforcer leur capacité de collaboration, d'appréhender clairement leur rôle

dans les instances et plus globalement, d'acquérir les clés pour élaborer et mettre en œuvre une politique territoriale.

Comme pour les Secrétaires généraux, un recentrage de cette formation a été fait autour des missions syndicales, un focus sur le binôme Président/Secrétaire général et une visioconférence destinée à recueillir les

retours d'expériences pour revenir en groupe sur les acquis de la formation après des premières mises en pratiques. Elle a accueilli les Président(e)s de l'Ain, l'Isère, Loire-Atlantique, Rhône ainsi que les Vice-présidents de ces deux derniers départements.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

■ MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le Président de la CAPEB a eu un échange téléphonique avec le ministre Mathieu Lefèvre ce lundi 1^{er} décembre pour lui faire part des difficultés que les entreprises artisanales du bâtiment rencontrent avec la REP et lui préciser les risques que les orientations envisagées pour la refondation de ce dispositif feraient peser sur nos entreprises. À l'issue de ce premier échange, un rendez-vous a été décidé dès le lendemain matin au cabinet du Ministre. [Tout savoir ici.](#)



■ MINISTRE DES PME

Ce même lundi 1^{er} décembre, Jean-Christophe Repon avait rendez-vous avec Serge Papin, ministre des PME, pour l'alerter sur la situation des entreprises artisanales du bâtiment et sur la situation des entreprises artisanales du bâtiment quant aux dispositifs qui entravent leur quotidien et sur les propositions faites par la CAPEB qui restent sans suite concrète: MPR, RGE, REP, TVA, micro-entreprises, etc.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P avait lieu ce 4 décembre. Il a accueilli Xavier Geoffroy qui remplacera Pierre Burban au Secrétariat général de l'U2P à compter du 1^{er} janvier prochain. Il a ensuite évoqué les courriers adressés par les partenaires sociaux dont l'U2P au Premier ministre tout d'abord pour demander le retrait de la lettre de cadrage sur l'assurance chômage et ensuite pour contester les mesures prévues dans les textes budgétaires aggravant le poids de la fiscalité. Le Conseil national a par ailleurs examiné le

projet de déroulé de la réunion de lancement de la Conférence Travail et Retraite qui se tenait le lendemain, puis pris connaissance des comptes rendus des commissions des affaires européennes d'une part, et des affaires sociales d'autre part. Un bilan a également été dressé de la participation de l'U2P au Salon des Maires.

■ CESE

La réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a permis d'évoquer les projets d'avis en cours. Puis la commission Travail et Emploi qui s'est réunie mercredi, a examiné la saisine portant sur la précarité du travail et de l'emploi, et la politique d'inclusion économique en vue de renforcer la cohésion sociale et territoriale.

■ L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE CMA FRANCE

L'Assemblée des Chambres des Métiers et de l'Artisanat tenait son Assemblée générale mardi et mercredi. Le Président de la CAPEB participait à la séance officielle qui était accueillie mercredi le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat, du Tourisme et du Pouvoir d'achat, Serge Papin.

■ BUREAU CONFÉDÉRAL

Jean-Christophe Repon présidait le Bureau confédéral ce jeudi matin. Une occasion de faire un état des lieux des débats parlementaires sur les textes budgétaires et des amendements que nous avons proposés, de revenir sur la refondation de la REP, d'échanger sur l'action syndicale à conduire à la suite des résultats de l'enquête menée auprès des adhérents, entre autres.

■ PRESSE

Le Président de la CAPEB a tenu une conférence de presse ce jeudi midi pour annoncer ce que les entreprises artisanales du bâtiment attendent des dispositifs MaPrimeRénov' et REP PMCB et ce que la CAPEB propose pour les améliorer. Une occasion



aussi d'annoncer l'action syndicale décidée deux jours plus tôt avec le Réseau. [En savoir plus ici](#) Vendredi, Jean-Christophe Repon avait prévu de participer à une autre émission organisée sur la rénovation énergétique et le dispositif MaPrimeRénov' sur BSMART, une émission destinée aux décideurs économiques.

■ CONFÉRENCE TRAVAIL EMPLOI RETRAITE

Ce vendredi, le Président de la CAPEB devait représenter l'U2P à la conférence Travail Emploi Retraite qui se tenait au CESE. Des échanges avec plusieurs experts du travail étaient prévus tout au long de la journée qui devait se terminer par une intervention du ministre du Travail Jean-Pierre Farandou notamment.

■ RÉSEAU

Le Président confédéral avait convié l'ensemble du Réseau à une visioconférence ce mardi soir afin de présenter les résultats de l'enquête conduite auprès des adhérents au sujet de MaPrimeRénov' et de la REP, et d'envisager les actions syndicales à mener en conséquence. [Tout savoir sur ARTUR.](#)

